

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE
de
H A E G E N
Arrondissement de SAVERNE



67700

PROCÈS VERBAL

Séance du 17 juin 2024

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Saverne

Nombre de
Conseillers élus
15

Conseillers en
fonction
13

Conseillers présents
8

Procurations
3

Début de la séance à 20h00.
Sous la présidence de Madame OBERLÉ Marie-Pierre.

Étaient présents :

M. REYDEL Patrick, M. SUSS Rémi, Mme KOEHLER Nadine, M. DRENSS Michel, Mme FRIEDRICH Emmanuelle, M. MORGENTHALER Jean-Paul, M. SCHALL Loïc.

Absents excusés : Mme BADER Marie-France (donne procuration à M. MORGENTHALER Jean-Paul), M. KIEFFER Yannick (donne procuration à M. SUSS Rémi), Mme RAUCH-OHL Hélène (donne procuration à M. SCHALL Loïc), M. LE MOING Franck, Mme SECULA Angie.

Le Conseil a été convoqué le lundi 10 juin 2024.

Ordre du jour :

2024-24 Désignation d'un(e) secrétaire de séance

2024-25 Approbation du PV du conseil municipal du 29 avril 2024

2024-26 Décision budgétaire modificative de crédits

2024-27 Validation de la convention avec le Conseil de Fabrique pour la participation financière à la sonorisation de l'Eglise

Divers et informations

- Information sur les actions réalisées par délégation (travaux Est Réseaux)
- Elections législatives

2024-24 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉSIGNE M. SUSS Rémi, 2^{ème} Adjoint au Maire**, comme secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour : à l'unanimité (dont 3 procurations)

Contre : /

Abstention(s) : /

2024-25 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024.

Pour : 9

Contre : /

Abstention(s) : 2 (dont 1 procuration)

2024-26 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE DE CRÉDITS

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Madame le Maire explique aux conseillers qu'un virement de crédits au sein de la section d'investissement est nécessaire. Il concerne l'achat de cartouches d'encre pour le photocopieur de la mairie.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative ci-dessous.

Dépenses d'investissement :

- 50 € au compte 2313 (constructions)
- + 50 € au compte 275 (dépôts et cautionnements versés)

Pour : à l'unanimité (dont 3 procurations)

Contre : /

Abstention(s) : /

2024-27 VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DE FABRIQUE POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA SONORISATION DE L'ÉGLISE

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLÉ, Maire.

Faisant suite à l'acquisition de la nouvelle sonorisation de l'église en début d'année 2024, le Conseil de Fabrique de Haegen a décidé, lors de la réunion budgétaire du Conseil de Fabrique du 25 mars 2024, de participer au financement de cet équipement.

Une convention entre la Commune de Haegen et le Conseil de Fabrique a été établie. Cette convention ci-annexée définit les conditions d'utilisation du matériel ainsi que les conditions de participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ladite convention
- autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document administratif et financier y afférent.

Pour : à l'unanimité (dont 3 procurations)

Contre : /

Abstention(s) : /

DIVERS ET INFORMATIONS

- Un retard diplomatique de 15 minutes au Conseil Municipal est désormais toléré.
- L'appartement vacant situé au 13 rue du Presbytère est en cours de rénovation. Le loyer sera revu afin de pallier en partie au montant des travaux qui s'élèvent à 5 962,69 euros TTC. Il devrait être mis en location à compter du mois d'août 2024.
- Mme OCHS Angélique, conseillère municipale, a démissionné de ses fonctions faisant suite à son déménagement.
- Affaire Famille NIVET / Commune de Haegen. Suite à l'audience qui s'est tenue le 26 mars 2024 au Tribunal Administratif de Strasbourg, le Tribunal a tranché en faveur de la Commune et condamne la Famille NIVET à reverser à la Commune la somme de 500 euros.
- Les travaux d'éclairage public réalisés par l'entreprise Est Réseaux sont finalisés. Face à quelques difficultés ils ont nécessité une enveloppe d'environ 1 000 euros de plus que prévus.

- Les travaux d'étanchéité du toit de la salle des fêtes ont été réalisés à hauteur de 2 299,20 euros TTC par la société CZF Fischer.
- Fin de la séance à 20h32.

Compte-rendu certifié conforme,

Haegen, le 18 juin 2024

Le secrétaire de séance,
Rémi SUSS



Le Maire,
Marie-Pierre OBERLÉ

